



## Héritage : Mon père ne m'a pas reconnue.

Par **Zzabou67**, le **19/04/2013** à **16:54**

Bonjour,

Alors voilà : mon père est décédé il y a quelques années et son héritage a été partagé entre ses enfants "officiels" et sa femme.

Je le voyais peut être 3 ou 4 fois par an, il n'a pas fait comme si je n'existait pas, mais sa "vrai" famille ne sais pas que j'existe, je suis née d'adultère.

Vu qu'il ne m'a jamais reconnue et qu'il na jamais été marié avec ma mère, est ce que j'ai quand même droit à ma part de l'héritage ?

J'aimerais avoir une réponse avant d'aller voir un avocat si besoin.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Isabelle

Par **amajuris**, le **19/04/2013** à **17:13**

bjr,

si votre père ne vous a pas reconnue, au regard de la loi vous n'êtes pas sa fille.  
comme il est décédé il est trop tard pour obtenir cette reconnaissance.

et vous n'êtes pas héritier de votre de votre "père biologique".  
cdt

Par **Zzabou67**, le **19/04/2013** à **17:16**

Merci de votre réponse.

Mais mon père ayant deux enfants il est encore possible de prouver que je suis leur "soeur" et que donc leur père était aussi bien mon père, non ?

Par **amajuris**, le **19/04/2013** à **23:58**

bsr,

je ne pense pas que les enfants du défunt acceptent et je pense pas qu'un juge puisse leur imposer.

et même si l'analyse biologique prouve que vous êtes proches des enfants du défunt, cela ne détermine pas la paternité.

dans une affaire criminelle, l'analyse biologique n'a pas pu déterminer qui était sur les lieux du crime entre l'oncle et le neveu.

autre affaire lié à une paternité, l'analyse n'a pas pu déterminer la paternité entre 2 frères.

cdt

Par **Zzabou67**, le **20/04/2013** à **11:13**

Ok merci d'avoir prit du temps pour me répondre.

Je viens de voir qu'il y a des permanences gratuites d'avocats dans la ville à coté de chez moi, je pense que je vais quand même aller poser la question pour être vraiment sûre.

En tout cas merci ;-)